



Le Dictionnaire du musulman

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La définition de:

« La mise en
garde »

Ecrit et traduit par : Ilyas abou Roumayssa



Le Dictionnaire du musulman

A) La définition du mot jarh

- **La définition dans la langue arabe**

L'origine du mot jarh vient des trois lettres : Jim (ج), Ra (ر), Ha (ح) qui forment le verbe Jaraha (جَرَحَ) qui signifie une blessure faite par une arme.

Certains savants de la langue arabe ont dit que le mot jourh (جُرْح) signifie une blessure faite par une arme en fer ou autre alors que le mot jarh (جَرَح) signifie une blessure faite par la langue. Le jarh consiste donc à prononcer une chose à propos de quelqu'un qui annule sa droiture, son témoignage ou son honneur.¹

- **La définition dans le jargon islamique**

Dans le jargon islamique, le terme Jarh fait référence à trois choses différentes.



Le Dictionnaire du musulman

1) Le jarh dans le jugement

Cela consiste à ce qu'une personne se rende chez le juge, car il a été témoin ou victime d'un préjudice. Il doit bien sûr venir avec des preuves et des témoins pour que son jarh soit pris en considération par le juge.

2) Le jarh des rapporteurs de hadith

C'est lorsqu'un savant du hadith critique un rapporteur de hadith sur sa maîtrise du hadith ou sa religion. C'est ceci qui nous permet aujourd'hui de distinguer le hadith authentique et le hadith faible.

3) Le jarh d'une personne déviante

C'est lorsqu'un musulman met en garde la communauté contre un individu déviant et dangereux pour les musulmans. Ceci permet au musulman d'éviter de tomber dans les péchés, l'innovation ou la mécréance.²



Le Dictionnaire du musulman

B) Ce qu'il faut savoir sur la mise en garde

Comme nous l'avons dit précédemment, la mise en garde consiste à parler de quelqu'un et le dénoncer dans le but de préserver la religion ou les droits de quelqu'un. Il s'agit d'une immense adoration qu'Allah nous a indiquée dans son livre et par le biais de son messager dans la sunnah. Allah ne cesse de nous mettre dans son livre contre shaytan, les mécréants, les hypocrites et les égarés.

- **La permission de la mise en garde**

تَبَّتْ يَدَا أَبِي لَهَبٍ وَتَبَّ * مَا أَغْنَىٰ عَنْهُ مَالُهُ وَمَا كَسَبَ * سَيَصْلَىٰ نَارًا ذَاتَ لَهَبٍ *
وَأَمْرَأَتُهُ حَمَّالَةَ الْحَطَبِ * فِي جِيدِهَا حَبْلٌ مِّن مَّسَدٍ

Que périssent les deux mains d'Abû-Lahab et que lui-même périsse. Sa fortune ne lui sert à rien, ni ce qu'il a acquis. Il sera brûlé dans un Feu plein de flammes, de même sa femme, la porteuse de bois, à son cou, une corde de fibres. [111]

L'imam si'di a dit à propos de ce verset : « Abou Lahab est l'oncle du prophète. Il était un grand ennemi du prophète. Il n'avait aucune affinité avec le prophète, ni religieuse ni familiale. Allah la donc rabaisser de la pire des manières et cela jusqu'au jour du jugement... »



Le Dictionnaire du musulman

Le cheikh continu en parlant de la femme d'abou Lahab en disant : « Elle participait également à la nuisance envers le prophète. Elle aidait son mari dans le péché et le mal à l'encontre du prophète... »³

Aisha a dit : « Un homme avait demandé audience au prophète. En le voyant, le prophète dit : « quel mauvais frère de tribu ; quel mauvais fils de tribu ! » Lorsque cet homme fut assis, le prophète lui fit un bon visage et bon accueil. Aussitôt que cet homme fut parti, Aisha s'écria : « Ô envoyée d'Allah, quand tu as vu cet homme tu as dit telle et telle chose, puis tu lui as fait bon visage et bon accueil. » O Aisha répondit l'envoyée d'Allah, quand donc m'as-tu vu grossier ? L'homme qui, au jour de la résurrection, sera dans la plus mauvaise posture aux yeux d'Allah sera celui dont les hommes s'écartent de crainte de sa méchanceté. » [Boukhari : 6032]

Nous tirons deux points très importants de ce noble hadith. Le premier est qu'il est permis de mettre en garde les musulmans contre une personne précise.

Le deuxième est qu'il est permis de dissimuler sa mise en garde si l'on pense que le mal de cette personne peut nous atteindre.



Le Dictionnaire du musulman

Exemple :

- Mon père est un commerçant et il a l'habitude de mentir, de tricher et voler quelquefois ses clients. En tant que musulman je me dois de mettre en garde les autres musulmans contre le mal de mon père. Cependant, je sais pertinemment que si je mets ouvertement en garde les gens contre lui, il me causera du tort, car je vis sous son toit et que je suis encore sous son autorité.

- L'imam de ma ville est un innovateur qui appelle les musulmans à l'égarement. Cependant, je sais qu'il est très violent avec ceux qui lui montrent avec preuve qu'il est dans le faux. Il est permis pour moi de mettre les musulmans en garde contre lui tout en continuant à lui montrer un visage amical pour être préservé de son mal.

Il est aussi permis de dissimuler sa mise en garde à quelqu'un qui est ignorant afin de ne pas le blesser et pour éviter qu'il se renferme dans son égarement par orgueil. Il est difficile à l'innovateur de se défaire de son innovation, car il pense souvent que ceci est un bien et fait partie de la religion. Il faut souvent lui enseigner la sunnah avec douceur et patience sans le brusquer ou l'attaquer de front.



Le Dictionnaire du musulman

L'imam ibn Battal a dit : " certains savants ont dit : celui qui n'est pas attentif pourrait penser que la dissimulation est semblable à l'hypocrisie et la tromperie. Mais ceci est une erreur ! La dissimulation est une chose louable tandis que l'hypocrisie et la tromperie sont interdites. La différence entre les deux est que la tromperie consiste à fréquenter la personne désobéissante, manger avec elle, boire avec elle, faire les actes blâmables qu'elle fait, montrer que cela nous satisfait et ne pas les blâmer en apparence et dans son cœur. Quant à la dissimulation, elle consiste à être doux avec l'ignorant qui cache ses péchés, qui ne les montrent pas et ne s'en vantent pas. Ce qui est voulu ici c'est la douceur envers lui jusqu'à ce qu'il revienne du faux sur lequel il était... » ⁴

- **La différence entre le conseil et la mise en garde**

Le conseil et la mise en garde sont des adorations qui ont des objectifs et des conditions différents.

L'objectif du bon conseil est de faire revenir notre frère qui a fait un péché ou une erreur dans le droit chemin. Il y a donc des manières de procéder et des façons d'agir pour faire en sorte que notre frère revienne dans le droit chemin.



Le Dictionnaire du musulman

L'objectif de la mise en garde quant à lui est de prévenir la communauté du danger ou de l'erreur d'une personne. Le bon conseil et la prévention ici se dirigent vers les membres de la communauté et non à celui qui commet le péché.

- **La différence entre la mise en garde et la médiance**

Nous voyons malheureusement de nos jours, beaucoup de gens se tromper dans la mise en garde et la médiance. Certaines personnes entendent une mise en garde et disent qu'il s'agit de médiance. D'autres pensent faire une mise en garde alors qu'ils ont les deux pieds dans la médiance. Il est donc très important de bien différencier entre les deux pour ne pas s'embrouiller.

Pour maîtriser ce sujet, le musulman doit impérativement connaître deux règles importantes pour ne pas tomber dans l'extrémisme.



Le Dictionnaire du musulman

1) L'honneur du musulman est sacré

Il est primordial d'avoir constamment en tête que l'honneur de son frère ou sa sœur en islam est sacrée. Il faut donc craindre Allah et tenir sa langue pour ne pas tomber dans la médiance.

Comme nous l'avons dit sur la vidéo la médiance, la médiance consiste évoquer en l'absence d'une personne une chose qu'il détesterait entendre en sa présence.

D'après ibn 'Abbâs, le Messager d'Allah a fait un sermon durant son pèlerinage le Jour du sacrifice, où il a déclaré :

« Ô gens ! Quel jour sommes-nous ?

- Un jour sacré, ont-ils répondu.

- Sur quelle terre sommes-nous ?

- Sur une terre sacrée.

- Quel mois sommes-nous ?

- Un mois sacré.

- Alors le prophète dit ensuite : « Votre sang, vos biens, et votre honneur sont sacrés comme sont sacrés ce jour-ci, cette terre-ci, et ce mois-ci. » [Boukhari : 67]



Le Dictionnaire du musulman

2) Choisir le moindre mal

Il y a une règle connue des savants que le musulman doit connaître :

إِذَا اِزْدَحَمَتِ الْمَفْسَدَتَانِ اِزْتَكَبْ أَيْسَرَهُمَا لِدْفَعِ أَشْرَهُمَا

Lorsque deux maux se rencontrent, accomplis le moindre mal pour repousser le plus grand mal

Lorsque nous voyons un musulman égarer les musulmans ou leur causer du tort, nous sommes confrontés à deux maux.

- **Mettre en garde les musulmans contre lui et donc parler de lui et son honneur.**
- **Ne rien dire et laisser mes frères dans l'égarement ou le mal.**

Quoique je fasse un mal, se produira. Il est obligatoire pour moi de prendre le moindre mal. Et il ne fait aucun doute que la préservation de la religion, de la sunnah ou du groupe prévaut sur l'empiètement de l'honneur d'une ou un groupe de personne. Dans cette situation la mise en garde est permise voir obligatoire dans certaines situations.



Le Dictionnaire du musulman

Remarque :

S'il n'y a plus l'objectif de conseiller les musulmans, préserver la religion ou la sunnah mais uniquement la volonté de rabaisser et critiquer son frère. La personne n'est plus dans l'immense adoration de la mise en garde mais dans le péché de la médisance, et cela même si elle prétend le contraire.

Résumé :

L'imam Nawawi résume dans son célèbre riyad as salihin les six cas où il est permis au musulman de faire de la médisance sur son frère, c'est-à-dire évoquer en son absence une chose qu'il détesterait entendre en sa présence.

1) Lorsqu'on subit une injustice

Il est permis pour celui qui subit une injustice d'aller voir le juge musulman afin qu'il lui donne son droit.

2) Vouloir changer un mal

Il s'agit de celui qui mentionne le mal de quelqu'un à une personne, car il sait qu'il a la capacité de le changer. Comme celui qui vient voir un savant pour lui parler des égarements d'une personne afin que le savant l'exhorte.



Le Dictionnaire du musulman

3) La demande de fatwa

Il s'agit de celui qui dévoile les défauts de quelqu'un pour obtenir une fatwa d'un savant. Comme la femme qui demande au savant comment se comporter avec son mari qui a un mauvais comportement avec elle.

4) La mise en garde

Il s'agit de celui qui conseille la communauté en mettant en garde un individu qui égare les musulmans ou leur cause du tort.

5) Mentionner le péché de quelqu'un qui le fait en public

Lorsqu'une personne fait un péché en public, en est fière et s'en vante. Il n'y a pas de médisance en citant son péché, comme dire : « untel est un rappeur » s'il en est fier et se vante partout de faire du rap.

6) Une description

Il s'agit de celui qui décrit une caractéristique spécifique de quelqu'un afin de le faire connaître. Comme celui qui décrit son ami en disant : il est petit de taille, maigre ou gros.⁵



Le Dictionnaire du musulman

- **5 points à maîtriser avant de pouvoir faire une mise en garde**

Nous venons de voir que la frontière entre la mise en garde et la médisance est très fine. Il est donc très important pour celui qui souhaite faire une mise en garde contre quelqu'un de réunir des points essentiels avant de se lancer dans cette adoration très noble mais certes périlleuse. Nous voyons malheureusement de nos jours beaucoup de gens se lancer dans la mise en garde mais ne pas réunir en eux ces points importants. Et malheureusement, ils font plus de mal que de bien, car la bonne intention ne suffit pas dans ce genre de sujets.

1) La sincérité

Comme toutes les adorations, la mise en garde doit être faite avec sincérité pour Allah. La mise en garde a pour but de défendre la religion, la sunnah ou le droit d'un croyant. La mise en garde n'est pas un règlement de compte envers quelqu'un ni pour rabaisser quelqu'un ou obtenir la célébrité.



Le Dictionnaire du musulman

2) Ne pas devenir injuste

La mise en garde est faite pour dénoncer la personne injuste. Elle consiste à mettre en garde celui qui a été injuste envers les musulmans en les appelant à la mécréance ou l'innovation par exemple. Ceci est une chose très grave, car la chose la plus importante pour le musulman est sa religion. Il est donc tout à fait naturel d'avoir de la colère envers celui qui tente d'égarer les musulmans avec des innovations et des égarements. Cependant, cette colère ne doit pas nous pousser à être injustes à notre tour. Il ne faut surtout pas dépasser les limites en insultant, se moquant du physique ou dévoiler des choses de la vie privée de la personne qui n'ont rien à voir avec le sujet de la mise en garde. Il faut toujours avoir en tête que l'objectif de la mise en garde est de préserver la bonne croyance et la sunnah au sein de la communauté et non d'humilier ou lyncher un musulman.

3) Maitriser les règles et ce qu'elles engendrent

La mise en garde est une adoration qu'il faut faire avec science. Il est donc impératif de maitriser les règles de la mise en garde dans les détails et surtout ce qu'elles engendrent. Nous voyons beaucoup de gens sur les réseaux sociaux sortir une règle sur la mise en garde qu'ils ont lue dans un livre ou vue dans une vidéo telle que : « l'erreur faite en public doit être corrigée en public ». Ils utilisent cette règle à tout va sans la maitriser et font des dégâts au sein de la communauté. Il est donc primordial de connaître les règles de ce chapitre important, ce qu'elle engendre et surtout savoir quand une règle est applicable par rapport à une autre.



Le Dictionnaire du musulman

4) Savoir faire la différence entre les mises en garde

Toutes les mises en garde ne sont pas identiques. La mise en garde contre un hypocrite n'est pas la même que celle contre innovateur. Comme la mise en garde à l'encontre d'un innovateur n'est pas celle contre un musulman sur la sunnah qui fait certaines erreurs. Celui qui met en garde doit donc prendre cela en considération, car il sait qu'il va être écouté et suivi par un parti de la communauté. Il doit clarifier précisément ce qu'il met en garde chez la personne. Est-ce qu'il met en garde cette personne à cause de sa mécréance, son innovation, son péché ou son ignorance ? Ceci est très important, car on ne se comporte pas de la même manière avec un hypocrite, un innovateur ou une personne sur la sunna, mais ignorante.

5) Savoir ce qui mérite une mise en garde et ce qui n'en mérite pas

Celui qui souhaite mettre en garde quelqu'un doit savoir si le sujet en question mérite une mise en garde. Nous voyons beaucoup de gens mettre en garde des personnes sur des sujets qui ne méritent pas une mise en garde. La mise en garde doit se faire dans les sujets qui marquent la frontière entre les gens de la droiture et les gens de l'égarement.



Le Dictionnaire du musulman

Dans les vidéos de la définition du mot salaf et consensus, nous avons vu que les compagnons n'ont pas divergé dans les fondements de la croyance. Il ne fait aucun doute que celui qui s'oppose à ces fondements est dans un égarement évident. Ceux qui méritent une mise en garde sont ceux qui s'opposent aux fondements de la religion et aux consensus des musulmans.

Les mises en garde ne concernent pas les divergences qui existent entre les savants de la sunnah dans la jurisprudence ou la croyance.

Donc avant de vouloir mettre en garde quelqu'un pour ce qu'il dit il faut d'abord savoir si sa parole est connue des savants de la sunnah. Si cette parole existe chez les savants mais qu'elle n'est pas correcte, il ne s'agit pas d'une mise en garde. Mais plutôt d'une réfutation ou d'une réponse argumentée basée sur des preuves⁶



Le Dictionnaire du musulman

C) Comment se comporter face aux mises en garde ?

De nos jours les musulmans sont submergés par les mises en garde. Certaines sont pertinentes et doivent être suivies tandis que d'autres ne valent rien. Mais beaucoup de musulmans ne savent malheureusement plus où donner de la tête. Certains prennent en considération toutes les mises en garde qu'ils entendent ce qui n'est pas correct. Tandis que d'autres font les sourdes oreilles et ne veulent pas entendre parler de mise en garde en islam, ce qui n'est également pas correct non plus. Nous allons donc tenter d'énumérer les situations qui se produisent le plus souvent concernant les mises en garde afin d'en tirer des règles pour savoir comment le musulman doit se comporter face à ces situations.

- **« Je suis mis en garde comme les prophètes »**

Certaines personnes qui sont mises en garde s'argumentent des critiques qu'on subit certains prophètes, savants ou hommes pieux. Ils disent : « on me met en garde mais le prophète Mohammed a également été mis en garde par les quraysh », ou « tel ou tel savant a été emprisonné et insulté pour avoir dit cela ».

S'argumenter des prophètes lorsqu'on est mis en garde n'est pas un argument valable et le musulman ne doit pas se faire duper par cela. Il doit avoir une règle très claire en tête :



Le Dictionnaire du musulman

Toute personne éprouvée ou mise en garde n'est pas forcément sur la vérité mais toute personne sur la vérité sera éprouvée.

Lorsqu'un imam, un savant ou un prêcheur est mis en garde, il ne faut pas tout de suite le mettre au rang des prophètes. Il faut regarder les arguments de celui qui met en garde. S'il est prouvé qu'il contredit le coran et la sunnah alors la mise en garde est fondée et doit être suivie. Notre balance est le coran et la sunnah. Celui qui les contredit et appelle les musulmans à les contredire doit être mis en garde et délaissé.

Donc lorsqu'une personne est mise en garde, cela ne signifie pas immédiatement qu'il est dans la vérité et que c'est une épreuve comme celle qu'on vécut les prophètes. Ceux qui subissent les épreuves des prophètes sont ceux qui appellent au coran et ont la sunnah et qui sont éprouvés par les ennemis de l'islam dans cet appel.



Le Dictionnaire du musulman

- **Lorsqu'une personne de science met en garde contre quelqu'un et que personne ne le contredit**

Il s'agit d'un cas où une personne de science ayant connaissance du coran, de la sunnah et des règles de la mise en garde met en garde contre une personne. Il apporte des arguments concrets qui justifient sa mise en garde et aucune autre personne de science ne contredit sa parole.

Lorsque cette situation se produit il est obligatoire pour nous de suivre cette mise en garde et de nous éloigner de la personne mise en garde même s'il n'y a qu'une seule personne qui met en garde contre elle.

- **Lorsque deux savants divergent dans une mise en garde**

Lorsqu'une personne de science met un garde une personne en fonction de ce qu'il a vu de lui ou ce qu'on lui a rapporté. Et qu'une autre personne de science le contredit en disant que la personne qui a été mise en garde est sur la droiture et qu'il ne faut pas écouter cette mise en garde.



Le Dictionnaire du musulman

- Si l'un des deux rapporte des arguments et des preuves à sa parole tandis que l'autre ne rapporte aucune preuve alors il est obligatoire

-Si les deux rapportent des arguments pour soutenir leurs paroles. Nous devons donc faire un effort pour regarder les arguments de chacun et choisir ceux qui sont le plus en conformité avec les textes et les règles islamiques comme n'importe quelle divergence religieuse qui existe en islam. Il ne doit donc pas prendre la parole d'un savant aveuglement sans regarder les arguments de l'autre, ne pas insulter ou rabaisser le savant de la sunnah qui a l'avis opposé au sien et mal se comporter avec ses frères de la sunnah qui ont choisi de prendre l'avis qui est contraire au sien.

Il ne faut également pas s'argumenter de la divergence. Certaines personnes lorsqu'on leur dit que tel savant ou tel prédicateur contredit la sunnah dans plusieurs choses et donc qu'il ne faut pas le suivre et l'écouter. Ils s'argumentent de la divergence en disant : « tel savant a dit qu'on pouvait le suivre. » Ce que le musulman doit prendre en considération se sont les arguments et les preuves pas le nom du savant ou la divergence.⁷



Le Dictionnaire du musulman

- **Lorsqu'une personne est louée puis critiquée**

Ce cas concerne une personne de science qui est louée par un pour plusieurs savants comme étant quelqu'un sur la droiture et de confiance. Puis une personne de science met en garde cette personne. Dans cette situation le musulman doit rester sur la base. La base est que ce savant fait partie des gens de la sunnah. Il ne sort de cette base uniquement si une preuve claire démontre que ce savant a effectivement dévié.

Al hafiz souyouti a dit : « Si une personne à qui on a fait des éloges est critiquée par un imam sans détails ni preuve on ne prend pas sa critique non détaillée, peu importe le rang et la science de celui qui le critique. Le statut de quelqu'un qu'on a considéré comme étant digne de confiance ne bouge qu'avec quelque chose de clair et limpide. »⁸ [Tadrib raawi :1/308]



Le Dictionnaire du musulman

- **La mise en garde de deux savants qui semblent avoir une inimitié entre eux**

Cette situation concerne deux savants connus pour être sur la sunnah qui se mettent en garde mutuellement. L'un a des paroles très dures envers l'autre et inversement. Lorsque nous nous regardons de près les mises en garde nous nous apercevons que leurs mises en garde sont probablement plus dues à une inimitié entre eux plus qu'un réel égarement de la part d'un des deux. Lorsque deux savants vivent à la même époque, la même ville ou possèdent les mêmes élèves. Il est possible qu'il y ait entre eux de l'inimitié et de la dureté entre eux. Dans cette situation le musulman doit ne prendre parti pour aucun des deux grands savants. Il doit continuer à les respecter, garder le rang élevé qu'ils ont dans son cœur et ne prendre la parole d'aucun des deux.

Exemple :

L'imam Makhoul qui est mort en 112 de l'hégire a dit : « je n'ai cessé de surpasser toute personne qui voulait me nuire jusqu'au jour ou Rajaa ibn Haywa aida mes ennemis pour devenir le savant le plus important du Cham aux yeux des gens. »⁹

L'imam Az-Zahabi a dit à propos de la parole de Makhoul : « il y avait entre Makhoul et Rajaa une inimitié. Et ceci arrive très fréquemment entre deux contemporains. Makhoul et rajaa sont deux imams et il ne faut pas prendre en compte la parole de l'un quand il parle de l'autre »¹⁰



Le Dictionnaire du musulman

L'imam zahabi cite ensuite la cause de leur inimitié en disant :
« Rajaa ibn haywa accusa Makhoul d'être tombée dans l'innovation du destin. Makhoul s'est ensuite désavouée de cette innovation et accusa en retour rajaa d'innovation. Et l'avis correct est que ce qui a été reproché à Makhoul n'était pas fondé. » ¹¹ [dawabit jarh wa ta'dil 'inda al hafiz az-zahabi : p 650]

- **La mise en garde des gens de l'égarement contre les gens de la sunnah**

Cette situation concerne les mises en garde des gens qui sont mis en garde ou qui méritent une mise en garde pour leurs égarements. Ils mettent en garde les musulmans contre des gens de la sunnah connus pour leur science et leur bonne croyance.

Leurs mises en garde se produisent dans deux situations :

- Lorsque les gens de la sunnah les mettent en garde en révélant leurs égarements et leur danger pour la communauté. Pour se défendre, ils mettent eux-mêmes en garde ceux qui les critiquent en prétextant que cela est de la médisance et que l'islam interdit la médisance. Ou ils prétendent être insultés et mis en garde comme les prophètes. Mais nous avons répondu à tous ces faux arguments précédemment.



Le Dictionnaire du musulman

- Lorsqu'ils souhaitent défendre leur secte ou leurs égarements. Leurs mises en garde sont basées sur la moquerie des gens de la sunnah souvent en utilisant des surnoms moqueurs. Ils n'hésitent pas à mentir et dissimuler ce qui ne va pas dans leur sens. Et bien évidemment ils mélangent le vrai au faux afin que l'ignorant ne puisse pas s'apercevoir de son égarement. Il ne fait aucun doute que leurs mises en garde n'ont aucune valeur et ne doivent pas être prises en considération.

Exemple :

Aboul Fath al Azdiy qui est mort en 374 de l'hégire a critiquée et mis en garde Ahmed ibn chabiib al Habtyy en disant qu'il ne fallait pas prendre son hadith.

L'imam ibn hajar dit à propos de la mise en garde d'aboul fath : « Personne ne doit prendre en considération sa parole. Bien au contraire c'est lui qui n'est pas digne de confiance et de qui on ne doit pas prendre la science. » ¹² [tahzibou tahzib, 8/262]

Ibn hajar dit également : « la parole d'Al azdiyy n'est pas prise en considération, car il n'est pas digne de confiance. Comment allons-nous nous appuyer sur la parole d'une personne qui n'est pas digne de confiance dans sa mise en garde d'une personne digne de confiance. » ¹³ [Hadyou saari, page 431]



Références

- 1- Voir : “Maqayis lugha”, ibn faris, tome 1/page 451 ;
« Dawabit al jarh wa ta’dil », ‘Abdel ‘aziz ibn Mohammed ibn ibrahim, page 23
- 2- « Dawabit al jarh wa ta’dil », ‘Abdel ‘aziz ibn Mohammed ibn ibrahim, page 23-24 ; « Dawabit al jarh wa ta’dil ‘indal hafiz zahabi », Abou ‘abderrahman Mohammed Thaani, page 19-20.
- 3- “Tafsir si’di”, abderrahman si’di, page 936.
- 4- « charh sahih boukhari », Ibn Battal, tome 9/page 306
- 5- Voir : “Mawsou’atoul qawa’id al fiqhiya”, Mohammed sidqi ibn Ahmed, tome 2/page 268 ; “riyad salihin”, Nawawi, page 432.
- 6- « Dawabit al jarh wa ta’dil », ‘Abdel ‘aziz ibn Mohammed ibn ibrahim, page 23-24 ; « Dawabit al jarh wa ta’dil ‘indal hafiz zahabi », Abou ‘abderrahman Mohammed Thaani, page 19-20.
- 7- “Mas-ala fil jarh wa ta’dil, soulayman rouhayli, → [CLIQUER ICI](#)
- 8- “Tadrib raawi”, souyouti, tome 1/page 308
- 9- “Taarikh dimachq “, Ibn ‘asakir, tome 6/page 234
- 10- “siyaar a’lam nubala”, az-zahabi, tome 4/page 558